

**- RECOMMANDATION -**  
**RECHERCHE SUR THON ROUGE EN ATLANTIQUE CENTRE-NORD**

**TITRE: *Recommandation de l'ICCAT concernant la recherche sur le Thon rouge dans l'Atlantique centre-nord***  
(Entrée en vigueur: **26 juin 2001**)

*ETANT DONNÉ* que la Commission a adopté à sa réunion de 1998 un plan de rétablissement sur 20 ans pour le thon rouge de l'Atlantique ouest;

*CONSIDÉRANT* que les incertitudes liées à la délimitation des unités est et ouest de gestion du thon rouge mettent en évidence la nécessité d'une gestion solide dans l'Atlantique est comme dans l'Atlantique ouest;

*ATTIRANT L'ATTENTION* sur les recommandations de recherche du programme ICCAT d'Année Thon rouge et sur un atelier international qui s'est tenu aux Bermudes les 5-7 mai 2000 pour aborder la distribution et la biologie du thon rouge de l'Atlantique nord dans l'Atlantique central, la raison d'être de cet atelier étant de mettre l'accent sur de nouvelles informations scientifiques qui diffèrent amplement des opinions généralement admises sur la biologie du thon rouge;

*NOTANT* que depuis 1997 de nouveaux projets de marquage indépendants des pêcheries, avec marques pop-up reliées à des satellites, visant les poissons adultes et les poissons de la taille des géniteurs en Nouvelle-Angleterre, sur les côtes atlantiques du Canada et en Caroline du Nord, montrent que chaque année 30% au moins des thons rouges se trouvaient dans la zone est de gestion au moment où leur marque émettait (30°-45° de longitude ouest, 30°-50° de latitude nord);

*ET NOTANT* qu'aucun des poissons de la taille des géniteurs ne se trouvait dans l'une des zones connues de frai au moment où leur marque signalait leur position, ce qui soulève la possibilité d'une zone de frai encore inconnue dans l'Atlantique central;

*SOUHAITANT* appuyer les conclusions de l'Atelier sur la biologie du thon rouge dans l'Atlantique central (tenu sous les auspices du programme ICCAT d'Année Thon rouge), qui recommandent à la fois de mener en mai-juillet 2001 une campagne de pêche exploratoire pour échantillonner des géniteurs et des larves de thon rouge, et de recourir à des bateaux de façon opportuniste pour la collecte d'échantillons biologiques;

*NOTANT ÉGALEMENT* que l'atelier susvisé conseillait de mettre de côté 15 t de thon rouge aux fins de l'échantillonnage biologique;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION  
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT:**

- 1 Commission reprend entièrement la recommandation du programme ICCAT d'Année Thon rouge et de l'Atelier sur la biologie du thon rouge dans l'Atlantique central (*cf.* SCRS/00/125) concernant de nouvelles recherches sur le thon rouge dans l'Atlantique central;
- 2 Les Parties contractantes et les Parties, Entités et Entités de pêche non-contractantes envisageront de fournir un appui financier ou logistique à la réalisation de ce projet scientifique critique;
- 3 Ceux qui prennent part à la recherche seront exemptés des mesures de conservation de la Commission jusqu'à 15 t de thon rouge échantillonné pendant la recherche; et
- 4 Au nom de son territoire d'outre-mer des Bermudes, le Royaume-Uni attribuera des exemptions, conformément au paragraphe 3, à ceux qui prennent part à la recherche de façon à atteindre les objectifs de cette dernière dans la mesure du possible, et en fera part à la Commission.